



16ème législature

Question N° : 8670	De M. François Jolivet (Horizons et apparentés - Indre)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > médecine	Tête d'analyse > Au sujet des personnes sans médecin référent aux urgences	Analyse > Au sujet des personnes sans médecin référent aux urgences.
Question publiée au JO le : 06/06/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 02/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. François Jolivet interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la corrélation entre les difficultés rencontrées par les Français résidant dans des déserts médicaux à obtenir un médecin traitant et la surcharge des services d'urgence. Au 30 juin 2021, 11 % des patients de 17 ans et plus, n'avaient pas de médecin traitant, soit exactement 5 959 000 patients. La situation s'est d'ailleurs dégradée en l'espace de quelques années, puisque 9,6 % des patients étaient concernés en 2017 et est considérablement amplifiée dans les zones concernées par la désertification médicale et notamment dans les départements ruraux. Cette situation contribue à des difficultés d'accès et à des retards de diagnostics, mais aussi aux surcharges des services d'urgence des hôpitaux. À titre de comparaison, il lui demande donc la part des personnes accueillie dans les services d'urgence par département et notamment dans l'Indre et en outre-mer, qui n'avait pas de médecin référent attiré.